



DEPARTEMENT
DES
YVELINES

Arrêté 2026 P 015

République Française

MAIRIE DE BREVAL

ARRÊTÉ DU MAIRE

Composition du conseil d'administration du Centre Communale D'action Sociale (CCAS)

LE MAIRE DE BREVAL

Vu le Dode de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L123-6 et R123-11 ;
Vu les délibérations n° 2026-03-030 et 2026-03-031 du 21 mars 2026 fixant le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS et procédant à l'élection des représentants du conseil municipal ;
Vu les propositions et les acceptations faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion, de la lutte contre l'exclusion, des retraités et des personnes handicapées

ARRETE

A compter de ce jour, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Bréval est composé comme suit :

Membres nommés par le Conseil municipal pour représenter la commune

Membre de droit : Thierry NAVELLO, Maire et Président du CCAS
Maryse MAUGUIN, Adjointe au Maire
Fabien DAGES, Conseiller municipal
Fabienne GRIZARD-CAHUET, Conseillère municipale
Laurence MARIE, Conseillère Municipale

Membres nommés par Maire

Isabelle RZEPKA, représentant une association menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social
Michel ABRAHAM, représentant une association œuvrant à l'insertion de personnes en situation de handicap.
Amélie CADIEU, représentant une association favorisant l'accès à la culture
Julie FLAMAND, représentant une association œuvrant à l'inclusion des personnes en situation de handicap

Copie de cet arrêté sera communiquée au représentant de l'état

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à Bréval, le 30/04/2026
Thierry NAVELLO
Maire

